

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2354

2 décembre 2009

SOMMAIRE

Agence Immobilière Bompadre Sàrl	112980	Lonex S.A.	112987
Agence Immobilière Forum S.à r.l.	112991	Lonex S.A.	112989
ArcelorMittal Dudelange	112984	Mexx Luxembourg S.à r.l.	112983
ArcelorMittal Dudelange	112984	Nantucket S.A.	112988
ArcelorMittal Dudelange	112984	Nelfaig S.à r.l.	112992
Bezalel S.A.	112981	N. Folschette S.à r.l.	112982
Biolaser Technologies et Finances S.A. ...	112990	NGR Consulting S. à r.l.	112992
Boucherie Junkes Beaufort S.à r.l.	112991	NO LIMITS Creation & Design s.à r.l. ...	112987
Bowman Holding S.A.	112991	Onslow S.à r.l.	112987
Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l.	112992	Op der Feitsch	112991
C.I.G.S. Trading s.à r.l.	112984	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	112986
Cloverleaf International Holdings S. à r.l.	112992	Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l.	112986
Conseils Développement Associés (C.D.A.)	112982	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	112987
Crystal Luxembourg S.à r.l.	112980	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	112986
Empire Capital Partners S.A.	112983	PHM Topco 10 S.à r.l.	112946
Etoile QIB S.à r.l.	112987	Premium Portfolio SICAV II	112980
Euro-Immobilière S.à r.l.	112990	Progroupe S.à r.l.	112986
Forum Nord Sud S.à r.l.	112990	Rehoss S.à r.l.	112985
Immobilière Butgenbach s.à r.l.	112988	Retaxa S.A.	112985
Jeanne Coiffure S.à r.l.	112980	Sistema Finance S.A.	112983
Kansole Lux S.à r.l.	112970	SK A.I.	112982
Karisso S.A.	112988	Soparv International S.A.	112991
Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch	112986	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	112970
Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l.	112989	Tarkett Laminat, S. à r.l.	112968
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	112989	The Flip Side S.à r.l.	112982
Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	112990	Trajets S.à r.l.	112985
Liberfy S.A.	112988	VoiceCom GmbH (S.à r.l.)	112985

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.080,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October at 4.30 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PHM Topco 10 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.875 (the Company). The Company was incorporated on 21 August 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1836 of 23 September 2009, p.88099.

There appeared:

(1) PAMPLONA CAPITAL PARTNERS II LP a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman (Pamplona), owner of all of the one million eight hundred thousand (1,800,000) shares of one Eurocent (EUR 0.01) each (the Sole Shareholder);

hereby represented by Olivier Too, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(2) Mr Alasdair LOCKE, residing in Glenrinn Lodge, Keith Banffshire, Aberdeen, AB55 4BS (AL),

hereby represented by Olivier Too, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies from the appearing parties, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) creation of ten new classes of shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each and reclassification of the existing shares into Class A shares of Company;

(3) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 916,080.- (nine hundred and sixteen thousand eighty Euro), by way of creation and issue of 7,540,800 (seven million five hundred and forty thousand eight hundred) Class A Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class B Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class C Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class D Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class E Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class F Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class G Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class H Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class I Shares and 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class J Shares in the share capital of the Issuer, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent);

(4) subscription and payment to the share capital increase specified under item 3. above by the Pamplona Capital Partners II LP and Mr Alasdair Locke, by way of a contributions in cash;

(5) subsequent restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the points above and changes to the corporate governance of the Company and to restrictions on share transfers;

(6) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the reclassified or newly issued shares in the share register of the Company; and

(7) miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create ten new classes of shares of the Company: class A (Class A), class B (Class B), class C (Class C), class D (Class D), class E (Class E), class F (Class F), class G (Class G), class H (Class H), class I (Class I) and class J (Class J). The shares (the Shares) each have a nominal value of EUR EUR 0.01 (one Eurocent).

The Meeting resolves subsequently to reclassify the existing 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) held by the Sole Shareholder into 1,800,000 (one million eight hundred thousand) Class A Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 916,080.- (nine hundred and sixteen thousand eighty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand Euro) to EUR 934,080.- (nine hundred and thirty-four thousand eighty Euro) by way of issuance of 7,540,800 (seven million five hundred and forty thousand eight hundred) Class A Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class B Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class C Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class D Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class E Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class F Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class G Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class H Shares, 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class I Shares and 9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class J Shares, in the share capital of the Company, each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the New Shares).

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the subscription to and full payment of the New Shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

- The Sole Shareholder, hereby represented as stated above, declares to subscribe to 6,606,720 (six million six hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class A Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class B Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class C Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class D Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class E Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class F Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class G Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class H Shares, 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class I Shares and 8,406,720 (eight million four hundred and six thousand seven hundred and twenty) Class J Shares, for a subscription price equal to EUR 0.01 (one Eurocent) each and to pay them up in full by means of a contribution in cash of EUR 822,672.- equal to the Euro equivalent of USD 1,233,022.- (based on the exchange rate of USD 1.- = EUR 0.6672).

- AL, hereby represented as stated above, declares to subscribe to 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class A Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class B Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class C Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class D Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class E Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class F Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class G Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class H Shares, 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class I Shares and 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty) Class J Shares, for a subscription price equal to EUR 0.01 (one Eurocent) each and to pay them up in full by means of a contribution in cash of EUR 93,408 equal to the Euro equivalent of USD 140,000.- (based on the exchange rate of USD 1.- = EUR 0.6672).

The aggregate amount of the contributions in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Company's bank on 26 October 2009 confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

A copy of the above blocking certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares	
Pamplona Capital Partners II, LP	8,406,720	Class A Shares
	8,406,720	Class B Shares
	8,406,720	Class C Shares
	8,406,720	Class D Shares
	8,406,720	Class E Shares
	8,406,720	Class F Shares
	8,406,720	Class G Shares
	8,406,720	Class H Shares
	8,406,720	Class I Shares
	8,406,720	Class J Shares
Alasdair Locke	934,080	Class A Shares
	934,080	Class B Shares
	934,080	Class C Shares
	934,080	Class D Shares
	934,080	Class E Shares
	934,080	Class F Shares
	934,080	Class G Shares
	934,080	Class H Shares
	934,080	Class I Shares
	934,080	Class J Shares
Total of shares:	9,340,800	Class A Shares
	9,340,800	Class B Shares
	9,340,800	Class C Shares
	9,340,800	Class D Shares
	9,340,800	Class E Shares
	9,340,800	Class F Shares
	9,340,800	Class G Shares
	9,340,800	Class H Shares
	9,340,800	Class I Shares
	9,340,800	Class J Shares

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend and restate the Articles in order to reflect the above resolutions and changes to the corporate governance of the Company and to restrictions on share transfers:

Preliminary Article - Definitions

Articles means the articles of association of the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including share premium)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Board means the board of managers of the Company.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in London for normal business.

Class of Shares means any of the class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I or class J of Shares.

Drag Along Notice has the meaning ascribed to it in article 8.

Fair Market Value means the price which the Valuers state in writing to be in their opinion the fair value of the Shares concerned and in determining such fair value the Valuers shall be instructed in particular:

(ii) to have regard to the rights and restrictions attached to such Shares in respect of income, capital and voting but to disregard any other special rights or restrictions attached to such Shares;

(iii) to disregard whether such Shares represent a minority or a majority interest; and

(iv) if the Company is then carrying on business as a going concern, to assume that it will continue to do so;

Fair Price means:

(v) the price which the Valuers state in writing to be in their opinion the fair value of the Shares concerned on a sale as between a willing seller and a willing purchaser and in determining such fair value the Valuers shall be instructed in particular:

(b) to have regard to the rights and restrictions attached to such Shares in respect of income, capital and voting but to disregard any other special rights or restrictions attached to such Shares;

(c) to disregard whether such Shares represent a minority or a majority interest;

(d) if the Company is then carrying on business as a going concern, to assume that it will continue to do so; or

(ii) such other price as may be agreed between the transferor and the General Meeting.

Family Trust means a trust (whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Shares in question is for the time being or may in future be vested in any person other than the person establishing the trust and his Relations;

Financial Year means a period in respect of which the Company prepares audited accounts;

Group means the Company and its subsidiaries from time to time and **Group Company** means any of them;

Cancellation Value Per Share means the Total Cancellation Amount divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Company means PHM Topco 10 S.à r.l.

General Meeting means the general meeting of the Shareholders of the Company.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Law means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Manager means a manager of the Company.

Minority Transferor has the meaning ascribed to it in article 8.5.

Notice shall have the meaning given in article 8.1.

Operating Budget means, in relation to a Financial Year, the projected consolidated balance sheet, profit and loss account and cash flow statement in relation to the Group, together with the statement of projected capital expenditure in relation to the Group, for that Financial Year;

Pamplona means Pamplona Capital Partners II LP

Permitted Transferee in relation to a person means any other person to whom that first person may transfer Shares pursuant to article 8.1.1 (a) to (f).

Proposed Purchaser has the meaning ascribed to it in article 8.5.

Relation in relation to an individual means his spouse or child.

Shareholder means a holder of Shares.

Shares means Shares in the capital of the Company.

Subject to Contract Agreement means a subject to contract term sheet or similar document indentifying the principal terms of a sale of Shares and signed both by the Minority Transferor and an authorised signatory of the Proposed Purchaser who has the power to bind the Proposed Purchaser.

Tag Along Offer has the meaning ascribed to it in article 8.3.

Transfer Notice has the meaning ascribed to it in article 8.2.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Valuers means such firm of accountants or appropriately qualified person as the General Meeting may nominate for the relevant purpose.

Wholly-Owned Group in relation to a company means that company, all of its wholly-owned subsidiaries, all holding companies of which it is a wholly-owned subsidiary and all other wholly-owned subsidiaries of each of those holding companies.

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") by the name of "PHM Topco 10 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the Law), as well as by the Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for Shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, direct or indirect subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, direct or indirect subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

2.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at EUR 934,080.- (nine hundred and thirty-four thousand eighty Euro) represented by 93,408,000 (ninety-three million four hundred and eight thousand) Shares (the "Shares") divided into

9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class A Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class B Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class C Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class D Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class E Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class F Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class G Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class H Shares,
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class I Shares, and
9,340,800 (nine million three hundred and forty thousand eight hundred) Class J Shares

each Share with a nominal value of one EUR 0.01 (one Eurocent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J are each a Class of Share and together the Classes of Shares.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles or in the manner otherwise provided for in these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the event of a repurchase and cancellation of classes of Shares such cancellation and repurchase of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J), provided that in no event the nominal share capital of the Company can fall below the minimum share capital stated by the Law.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.5 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Profit sharing.

6.1 Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 15, interim dividend, as foreseen in article 16 and liquidation proceeds, as foreseen in article 17.

Art. 7. Indivisible shares.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Permitted transfers

8.1.1 The following transfers of Shares may be made free of the restrictions in article 8.1.2:

- (a) a transfer by an individual to a Relation or to the trustees of a Family Trust established by that individual;
 - (b) a transfer by the trustees of a Family Trust of Shares held by them in that capacity to any new trustees of that Family Trust, to a person who has an immediate beneficial interest under that Family Trust or to the settlor;
 - (c) a transfer of Shares to a person who is to hold those Shares as the nominee of the transferor;
 - (d) a transfer of Shares by a nominee to the beneficial owner of those Shares or to another nominee of the same beneficial owner;
 - (e) a transfer of Shares by a body corporate to another member of its Wholly-Owned Group;
 - (f) a transfer of Shares held by or on behalf of an investment fund (including investment trusts, limited partnerships, unit trusts and co-investment schemes) to:
 - (i) any person to hold on behalf of that same investment fund (whether as nominee, trustee, custodian, general partner or otherwise);
 - (ii) by way of a distribution in kind or otherwise under the documentation or laws governing that fund to any of the participants in that fund or their nominees;
 - (iii) to, or to any person to be held on behalf of, any other investment fund which has the same manager or investment adviser;
 - (g) a transfer made following the acceptance of a Tag Along Offer;
 - (h) a transfer made following the issue of a Drag Along Notice;
 - (i) a compulsory transfer made in accordance with these articles; or
 - (j) any other transfer with the consent in writing of the majority of Shareholders,
- but (a) and (e) shall not apply to transfers of Shares by a trustee or nominee.

8.1.2 Except as otherwise provided in article 8.1.1, no person shall be entitled to transfer his Shares unless, five Business Days prior to the transfer, they have submitted a written notice to the Company (a Notice).

8.2 Compulsory Transfers - General Provisions

8.2.1 If any Family Trust whose trustees hold Shares ceases to be a Family Trust, the trustees shall without delay notify the Company that such event has occurred and, if the General Meeting so resolves, they shall be deemed to have served the Company with a transfer notice in respect of those Shares (the Transfer Notice).

8.2.2 If a body corporate to which Shares have been transferred under article 8.1.1 (e) ceases to be a member of the same Wholly-Owned Group as the original transferor, the person then holding those Shares shall without delay notify the Company that such event has occurred and, if the General Meeting so resolves, it shall be deemed to have served the Company with a Transfer Notice in respect of those Shares.

8.2.3 If there is a change in the controller (or, if more than one, any of them) of a body corporate that is beneficially interested in Shares, or of any holding company of such a body corporate, then the person holding those Shares shall notify the Company that such event has occurred and, if the General Meeting so resolves, it shall be deemed to have served the Company with a Transfer Notice in respect of those Shares. For the purposes of this article a person is the controller of a body corporate if he has the power or ability to direct the management or the policies of the body corporate, whether through the ownership of voting capital, by contract or otherwise.

8.2.4 If a person at any time attempts or purports to transfer a Share otherwise than in accordance with these articles the holder of that Share shall, unless the General Meeting resolves otherwise, be deemed immediately before the attempt to have served the Company with a Transfer Notice in respect of it.

8.2.5 If a Transfer Notice is deemed to have been served on the Company:

(a) the further provisions of this article 8.2 shall apply to the relevant Shares and any other Transfer Notice previously issued in respect of the Shares in question shall immediately be cancelled;

(b) the Specified Price (as defined below) shall be the Fair Price as at such date as the General Meeting may specify; and

(c) the Company shall give notice under article 8.2.9 as soon as the Specified Price is ascertained.

8.2.6 Every Shareholder in the Company (whether or not he is the beneficial owner of those Shares) shall ensure that he is at all times able and empowered to transfer with full title guarantee the Shares held by him if so required by this agreement, and any transfer of Shares made following the issue or deemed issue of a Transfer Notice shall be made on that basis.

8.2.7 Where Valuers are to determine the Fair Price, their charges shall be borne by the Company, they shall be considered to act as experts not as arbitrators and their decision shall, in the absence of manifest error, be final and binding.

8.2.8 The Transfer Notice shall specify the Shares offered (the Offered Shares) and the price at which they are offered (the Specified Price). The Transfer Notice shall constitute the Company as the agent for the sale of the Offered Shares to other Shareholders at the Specified Price. The Transfer Notice may contain a provision that, unless all the Offered Shares are sold under this article, none shall be sold. The Transfer Notice may not be revoked unless the General Meeting otherwise decides.

8.2.9 On receipt by the Company of the Transfer Notice the Company shall as soon as practicable give notice to all the Shareholders (other than the proposing transferor) of the number and description of the Offered Shares and the Specified Price. The notice shall invite each of the Shareholders to state in writing to the Company within 14 days whether he is willing to purchase any, and if so what maximum number, of the Offered Shares. The Company shall at the same time give a copy of the notice to the holder of the Offered Shares. A person who expresses a willingness to purchase Offered Shares is referred to below as a Purchaser.

8.2.10 On the expiration of the 14 day period the Company shall allocate the Offered Shares to or amongst the Purchasers and such allocation shall be made so far as practicable as follows:

(a) Offered Shares shall be allocated firstly to Purchasers who hold Shares of the same class as the Offered Shares (and in the case of competition shall be allocated amongst such Purchasers pro rata to the number of Shares of the same class as the Offered Shares held by them);

(b) to the extent that any Offered Shares remain unallocated after satisfaction of the requests of the Purchasers who are holders of Shares of the same class as the Offered Shares, those remaining Offered Shares shall be allocated to any other Purchasers (and in the case of competition shall be allocated amongst those Purchasers pro rata to the number of Shares in the Company held by them); and

(c) if the Transfer Notice states that the proposing transferor is not willing to transfer part only of the Offered Shares, no allocation will be made unless all the Offered Shares are allocated.

8.2.11 On the allocation being made, the Company shall give details of the allocation in writing to the holder of the Offered Shares and each Purchaser and, on the fourteenth day after such details are given, the Purchasers to whom the allocation has been made shall be bound to pay the purchase price for, and to accept or join in a transfer of, the Offered Shares allocated to them respectively and the holder of the Offered Shares (acting, if applicable, as agent of the proposing transferor) shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer the Offered Shares to the respective Purchasers to whom the allocation has been made.

8.2.12 If any transfer to a Purchaser under this article 8.2 would result in that Purchaser obtaining or increasing an interest of more than 50% of the Shares then unless:

(a) the Purchaser is Pamplona or any of its Permitted Transferees or a member of the Pamplona Group; or

(b) Pamplona consents otherwise,

then the Purchaser shall, promptly after receiving notice of its allocation of Offered Shares under article 8.2.11, make an offer to all the other holders of Shares to acquire all of their Shares on terms no less favourable than those applying to its purchase of the Offered Shares, such offer to be made in writing and to remain open for acceptance for at least 21 days.

8.3 Tag Along

8.3.1 No person (a Transferor) shall transfer any Shares (the Transferring Shares) in the Company to a person (the Proposed Transfer) unless:

(a) the Proposed Transfer is to a Permitted Transferee; or

(b) in the case of the Minority Transferor (as defined below) as transferor, in accordance with the provisions of article 8.5 (Right of First Look); or

(c) the Proposed Transfer is made following the issue of a Drag Along Notice; or

(d) in the case of a Majority Shareholder (as defined below) as transferor, an offer (a Tag Along Offer) has been made to each of the Shareholders to acquire the Relevant Proportion of each such Shareholder's Shares on terms no less favourable than those applying to the Proposed Transfer which offer is expressed to be open for acceptance for at least 21 days.

8.3.2 For the purposes of this article 8.3, a Relevant Proportion means the proportion that the Transferring Shares bears to the Transferor's aggregate holding of Shares in the Company.

8.4 Drag Along

If Shareholders holding more than 50% of the Shares excluding any Shares held by the Transferee (the Drag Along Sellers) propose to transfer all of their Shares to any person other than a Permitted Transferee (the Transferee), all the other holders of Shares (including any persons who become Shareholders upon exercise of any rights of subscription or conversion) (the Compulsory Sellers) shall, if so required by the Drag Along Sellers by notice given to the Compulsory Sellers at any time before the proposed transfer or within one month after the proposed transfer (a Drag Along Notice), transfer (on such date, being no earlier than the date of the transfer by the Drag Along Sellers of their Shares, as may be specified by the Drag Along Sellers in the Drag Along Notice or otherwise) all of their Shares to the Transferee on terms no less favourable than those applying to the transfer by any of the Drag Along Sellers provided that if the terms applying to the transfer by the Drag Along Sellers provide for the payment or reimbursement by the Transferee or some other person of the out-of-pocket costs and expenses of the Drag Along Sellers incurred in connection with the transfer, that term shall be disregarded in establishing whether the terms applying to the transfer by the Compulsory Sellers are less favourable than those applying to the transfer by the Drag Along Sellers.

8.5 Pre-emption Rights

8.5.1 Except as otherwise provided in article 8.1 (Permitted Transfers) of these Articles, a Shareholder owning less than 50% of the Shares in the Company (the Minority Transferor) shall not transfer his Shares unless: (i) a Subject to Contract Agreement has first been reached with a bona fide purchaser on arm's length terms (a Proposed Purchaser) for the sale and purchase of such Shares for cash and (ii) before completion of such sale to a Proposed Purchaser, the Shares have been offered to the Shareholder owning more than 50% of the Shares in the Company excluding any Shares held by the Minority Transferor (the Majority Shareholder) pursuant to this article 8.5. For the purposes of this article 8.5 (Pre-emption Rights), Subject to Contract Agreement means a subject to contract term sheet or similar document indentifying the principal terms of a sale of Shares and signed both by the Minority Transferor and an authorised signatory of the Proposed Purchaser who has the power to bind the Proposed Purchaser.

8.5.2 If the Minority Transferor wishes to transfer all (but not some) of his shares (a Minority Transferor Proposed Transfer) to a Proposed Purchaser, he shall give written notice to the other Shareholders (a Right of Last Look Notice). The Right of Last Look Notice shall be in respect of all (but not some) of the Shares proposed to be transferred. The Minority Transferor shall send a copy of the Right of Last Look Notice to the Company.

8.5.3 The Right of Last Look Notice shall specify: (i) the number of shares proposed to be offered (the Minority Transferor Offered Shares), (ii) the price at which they are offered (the Minority Transferor Proposed Price), (iii) the identity of the Proposed Purchaser and (iv) (to the extent the Minority Transferor is lawfully permitted to so specify) any other material terms and conditions of the Minority Transferor Proposed Transfer which the Majority Shareholder may reasonably request. The Right of Last Look Notice may not be revoked unless the Majority Shareholder consents otherwise.

8.5.4 Upon receipt of the Right of Last Look Notice, the Majority Shareholder shall have 15 Business Days to notify the Minority Transferor in writing whether they are willing to purchase all (but not some) the Minority Transferor Offered Shares.

8.5.6 If the Majority Shareholder notifies the Minority Transferor that it wishes to purchase all (but not some) of the Minority Transferor Offered Shares, the Majority Shareholder shall be bound to purchase all (but not some) of the Minority Transferor Offered Shares within 15 Business Days of such notice on the same (or no less favourable) terms as those set out in the Right of Last Look Notice and (subject to receipt of the consideration in cleared funds by the Minority Transferor or such other person(s) as the Minority Transferor shall nominate) the Minority Transferor shall transfer and shall procure that the Minority Transferor Offered Shares are transferred to the Majority Shareholder.

8.5.7 If following the expiry of the 15 Business Day period referred to in article 8.5.4 above the Majority Shareholder has not notified the Minority Transferor that Majority Shareholder is willing to purchase all of the Minority Transferor Offered Shares, the Minority Transferor shall be entitled to sell, within a period of 90 days from the date of the expiry of such period of 15 Business Days, the Minority Transferor Offered Shares to the Proposed Purchaser, provided that such sale shall be at the Minority Transferor Proposed Price on the same (or no less than favourable) terms as those set out in the Right of Last Look Notice.

8.5.8 Provided that the Minority Transferor has used his reasonable endeavours to complete the sale and purchase of the Minority Transferor Offered Shares in accordance with his obligations set out in article 8.5.6 above, if following the expiry of the 15 Business Day period referred to in article 8.5.6 above, the Majority Shareholder has not completed the purchase of all of the Minority Transferor Offered Shares, Minority Transferor shall be entitled to sell within a period of 90 days from the date of the expiry of such period of 15 Business Days the Minority Transferor Offered Shares to the

Proposed Purchaser, provided that such sale shall be at the Minority Transferor Proposed Price and on the same (or no less favourable) terms as those set out in the Right of Last Look Notice.

Art. 9. Death, suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by two or more Managers who will constitute together the Board. The Manager(s) need not to be Shareholders. The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting.

10.2 In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

10.3 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the General Meeting fall within the power of the Board.

10.4 The Company shall be bound by the sole signature of a Manager.

10.5 Any Manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.6 The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board.

10.7 A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting.

10.8 Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

10.9 A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any Managers attending the board meeting, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

10.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

10.11 The following matters shall be undertaken only with the written consent of all the Shareholders of the Company or with approval given by all the Shareholders at a General Meeting:

(i) any issue of shares in the capital of the Company (other than pursuant to the exercise of subsisting rights) or the grant of any options or other rights to subscribe for or convert into shares in the Company or the variation of, or the exercise of any discretion in relation to, the terms of issue of shares in the Company where such issue or grant is not for Fair Market Value;

(ii) the sale of any shares in the capital of subsidiaries of the Company;

(iii) the acquisition (by purchase, subscription or otherwise) by the Company of any share capital or loan capital of, or the entry into by the Company of any partnership or joint venture arrangement or merger with, any body corporate (other than another member of its Wholly-Owned Group);

(iv) the entry by the Company into capital commitments (which for this purpose shall include hire purchase, leasing, factoring and invoice discounting commitments) but excluding those set out in the statement of projected capital expenditure included in the Operating Budget for the relevant Financial Year;

(v) the adoption of or any amendment to the Operating Budget; and

(vi) the making of any payment by the Company otherwise than on an arm's length basis (including charitable and political donations) or the entry by the Company into any new agreement, or the agreement by the Company to any material amendment or variation to, or waiver of any term of, any existing, agreement, commitment or understanding otherwise than on an arm's length basis.

10.12 The following matters shall be undertaken only with the written consent of a majority of the Shareholders or with approval given by a majority of the Shareholders at a General Meeting:

- (i) any material alteration (including cessation) to the general nature of the business of the Company;
- (ii) the making by the Company of any application or submission of any business plan to any person/entity with a view to attracting additional or substitute finance for the Company or any part of it;
- (iii) the entry by the Company into any contract or arrangement (including mortgages or charges) which is unusual, onerous or otherwise outside the normal course of trading of the Company;
- (iv) the entry into by the Company of any (new) borrowings facility, the variation of the terms of any borrowing facilities or the issue or redemption of any loan capital prior to its due date;
- (v) the giving by the Company of any guarantee (other than in relation to the supply of goods or services in the normal course of trading) or the creation or issue by the Company of any debenture, mortgage, charge, pledge or other security (other than liens arising in the course of trading);
- (vi) the making by the Company of any loan (other than credit given in the normal course of trading or loans to employees in the normal course of trading not exceeding EUR 1,000.- to any one employee or EUR 5,000.- in aggregate);
- (vii) the entry by the Company into any lease, contract, memorandum or other agreement for the licence, lease, sale or purchase of land or real property requiring expenditure by the Company in excess of EUR 1,000.- or of EUR 5,000.- in any one financial year; and
- (viii) The initiation and the subsequent conduct by the Company of any litigation, arbitration or mediation proceedings except for (i) debt collection conducted in the normal course of trading or (ii) proceedings where the amount claimed does not exceed EUR 1,000.-.

10.13 The Board may validly resolve any matter equivalent to those listed in article 10.11 in relation to its subsidiary PHM Topco 10 B.V. only with the prior approval given by written consent of all the Shareholders of the Company. The Board may validly resolve any matter equivalent to those listed in article 10.12 in relation to its subsidiary PHM Topco 10 B.V. only prior approval given by written consent of a majority of the Shareholders of the Company.

Art. 11. General meetings of the shareholders.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

11.2 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

11.3 General Meetings shall take place in Luxembourg at such time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.4 Minutes shall be kept of the proceedings at every General Meeting at the registered office of the Company. Except when a French translation is required by law, all minutes shall be in the English language. The minutes shall be adopted by the Shareholders and shall be signed by each of them as evidence thereof.

11.5 General Meetings shall be convened by the Board. The convening shall take place no later than the fifth day prior to the date of the meeting. The notice of the meeting shall state the subject to be dealt with, without prejudice to the provisions of the Articles. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, they may waive the convening notice.

11.6 The presence of Shareholders (or of their duly appointed agents or attorneys) together holding at least 50% of the Shares shall constitute a quorum in any General Meeting. The said quorum shall be required at all General Meetings. If a quorum is not present at a General Meeting at the time when any business is considered no resolutions shall be adopted. Any Shareholder may require that the meeting be reconvened. At least fifteen calendar days' notice of the reconvened meeting shall be given.

11.7 Subject to other provision of these Articles or to any other provision prescribed by mandatory law, all resolutions of the General Meeting in which the quorum requirements set forth in clause 11.6 are met shall be adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

11.8 As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Art. 12. Financial year.

The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Financial statements.

Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the Board will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Statutory auditor - External auditor.

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the General Meeting, as the case may be.

Art. 15. Appropriation of profits, Reserves.

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3. The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of Shareholders.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(ix) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)

Art. 16. Interim dividends.

16.1 The Shareholder(s) may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

(xi) the Board has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution; and

(xii) the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

16.2 Any interim dividend shall be distributed to the Shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general.

Art. 17. Liquidation.

17.1 The Company may be put in liquidation only by a resolution of the Shareholders adopted by all the Shareholders at a General Meeting.

17.2 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 18. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the reclassified and the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre à 16.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PHM Topco 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.875 (la Société). La Société fut constituée le 21 août 2009 suite à un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1836 du 23 septembre 2009, p.88099.

Ont comparu

(1) PAMPLONA CAPITAL PARTNERS II LP, une société constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman (Pamplona), détentrice de la totalité des un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune (l'Associé Unique);

Ici représenté par Olivier Too, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Monsieur Alasdair LOCKE, demeurant à Glenrinnas Lodge, Keith Banffshire, Aberdeen, AB55 4BS (AL),

Ici représenté par Olivier Too, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. création de dix nouvelles catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, et reclassification des parts sociales existantes en parts sociales de Classe A;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de 916.080,- EUR (neuf cent seize mille quatre-vingt Euros), par voie de l'émission de 7.540.800 (sept millions cinq cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe A, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe B, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe C, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe D, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe E, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe F, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe G, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe H, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe I et 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe J de la Société d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;

4. souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée par l'Associé Unique et M. Alasdair Locke au moyen d'apports en espèces;

5. modification consécutive des statuts de la Société pour y refléter les changements ci-dessus ainsi que des changements dans la gestion de la société et aux restrictions sur les transferts de parts;

6. modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises; et

7. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer dix nouvelles classes de parts sociales: la classe A (Classe A), la classe B (Classe B), la classe C (Classe C), la classe D (Classe D), la classe E (Classe E), la classe F (Classe F), la classe G (Classe G), la classe H (Classe H), la classe I (Classe I) et la classe J (Classe J). Les parts sociales (les Parts Sociales) ont chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro).

L'Assemblée décide de reclasser les 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales existantes en 1.800.000 (un million huit cent mille) Parts Sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant 916.080,- EUR (neuf cent seize mille quatre-vingts Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 18.000,- EUR (dix-huit mille Euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, à un montant de 934.080,- EUR (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingt Euros), par voie de l'émission de 7.540.800 (sept millions cinq cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe A, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe B, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe C, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe D, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe E, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe F, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe G, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe H, 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe I et 9.340.800 (neuf millions trois cent quarante mille huit cents) parts sociales de Classe J dans le capital social la Société et ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les Nouvelles Parts).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre d'approuver la souscription à l'augmentation de capital et la libération des Nouvelles Parts de la Société de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

- L'Associé Unique, représenté en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, déclare souscrire à l'émission de 6.606.720 (six millions six cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe A, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe B, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe C, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe D, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe E, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe F, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe G, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe H, 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe I et 8.406.720 (huit millions quatre cent six mille sept cent vingt) Parts Sociales de Classe J de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et de les payer par le biais d'un apport en espèces d'un montant de 822.672,- EUR (huit cent vingt-deux mille six cent soixante-douze Euros) égal à l'équivalent en Euro de 1.233.022,- USD (sur la base du taux de change de 1,- USD = 0,6672).

- AL, représenté en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, déclare souscrire à l'émission de 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe A, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe B, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe C, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe D, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe E, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe F 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe G, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe H, 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe I et 934.080 (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts) Parts Sociales de Classe J de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et de les payer par le biais d'un apport en espèces d'un montant d'un montant de

93.408,- EUR (quatre-vingt-treize mille quatre cent huit Euros) égal à l'équivalent en Euro de 140.000,- USD (sur la base du taux de change de 1,- USD = 0,6672).

Le montant total des apports en espèces est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par la banque de la Société en date du 26 octobre 2009 présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité des montants de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés

Un exemplaire du certificat de blocage susmentionné, après avoir été signé et validé par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales	
	8.406.720	Parts Sociales de Classe A
	8.406.720	Parts Sociales de Classe B
	8.406.720	Parts Sociales de Classe C
	8.406.720	Parts Sociales de Classe D
	8.406.720	Parts Sociales de Classe E
Pamplona Capital Partners II, LP	8.406.720	Parts Sociales de Classe F
	8.406.720	Parts Sociales de Classe G
	8.406.720	Parts Sociales de Classe H
	8.406.720	Parts Sociales de Classe I
	8.406.720	Parts Sociales de Classe J
	934.080	Parts Sociales de Classe A
	934.080	Parts Sociales de Classe B
	934.080	Parts Sociales de Classe C
	934.080	Parts Sociales de Classe D
Alasdair Locke	934.080	Parts Sociales de Classe E
	934.080	Parts Sociales de Classe F
	934.080	Parts Sociales de Classe G
	934.080	Parts Sociales de Classe H
	934.080	Parts Sociales de Classe I
	934.080	Parts Sociales de Classe J
	<hr/>	
	9.340.080	Parts Sociales de Classe A
	9.340.080	Parts Sociales de Classe B
	9.340.080	Parts Sociales de Classe C
	9.340.080	Parts Sociales de Classe D
	9.340.080	Parts Sociales de Classe E
Total des parts sociales:	9.340.080	Parts Sociales de Classe F
	9.340.080	Parts Sociales de Classe G
	9.340.080	Parts Sociales de Classe H
	9.340.080	Parts Sociales de Classe I
	9.340.080	Parts Sociales de Classe J

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus ainsi que des changements dans la gestion de la société et aux restrictions sur les transferts de parts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Article préliminaire - Définitions.

Accord Conditionnel à l'Entrée dans un Contrat est un accord préalable détaillant les conditions de vente de Parts Sociales dont la validité est conditionnelle à l'entrée dans un contrat et qui est signée à la fois par le Cédant Minoritaire et un signataire autorisé de l'Acheteur Possible qui a le pouvoir de lier l'Acheteur Possible.

Acheteur Possible a le sens qui lui est conféré à l'article 8.5.

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des Associés de la Société.

Associé désigne un détenteur de Parts Sociales.

Avis de Sortie Forcée a le sens qui lui est conféré à l'article 8.4.

Avis de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'article 8.2.

Budget d'Exploitation désigne, pour un Exercice Social, le bilan, le compte de résultat et le tableau de trésorerie consolidés prévus se rapportant au Groupe, ainsi que le tableau des dépenses d'investissement prévues se rapportant au Groupe, pour cet Exercice Social.

Catégorie de Parts désigne la catégorie A, la catégorie B, la catégorie C, la catégorie D, la catégorie E, la catégorie F, la catégorie G, la catégorie H, la catégorie I ou la catégorie J de Parts Sociales.

Cédant Minoritaire a le sens qui lui est conféré à l'article 8.4.

Cessionnaire Autorisé désigne, pour une personne, toute autre personne à laquelle cette personne peut transférer des Parts Sociales conformément aux articles 8.1.1 (a) à (f).

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne la date tombant au plus tard huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Exercice Social désigne une période pour laquelle la Société prépare des comptes audités.

Experts désigne le cabinet de comptabilité ou la personne possédant les qualifications requises que l'Assemblée Générale peut mandater à la fin concernée.

Gérant désigne un gérant de la Société.

Groupe désigne la Société et ses filiales et **Société du Groupe** désigne chacune d'entre elles.

Groupe à 100% désigne, pour une société, cette société, toutes les filiales à 100 %, toutes les sociétés holdings dont elle est une filiale à 100 % et toutes les autres filiales à 100 % de chacune de ces holdings.

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes à Londres.

Juste Prix désigne:

(xiii) le prix que les Experts citent par écrit comme étant selon eux la juste valeur des Parts Sociales concernées lors d'une vente entre un vendeur consentant et un acheteur consentant et pour déterminer cette juste valeur les Experts doivent en particulier:

(e) avoir égard aux droits et restrictions liés à ces Parts Sociales concernant les revenus, le capital et le vote, mais ignorer les autres droits ou restrictions particuliers liés à ces Parts Sociales;

(f) ignorer le fait que ces Parts Sociales représentent une participation minoritaire ou majoritaire; et

(g) si la Société exerce alors son activité selon le principe de la pérennité, supposer qu'elle continuera ainsi; ou

(ii) tout autre prix pouvant être convenu entre le cédant et l'Assemblée Générale.

Juste Valeur de Marché désigne le prix que les Experts citent par écrit comme étant selon eux la juste valeur des Parts Sociales concernées et pour déterminer cette juste valeur les Experts doivent en particulier:

(i) avoir égard aux droits et restrictions liés à ces Parts Sociales concernant les revenus, le capital et le vote, mais ignorer les autres droits ou restrictions particuliers liés à ces Parts Sociales;

(ii) ignorer le fait que ces Parts Sociales représentent une participation minoritaire ou majoritaire; et

(iii) si la Société exerce alors son activité selon le principe de la pérennité (as a going concern), supposer qu'elle continuera ainsi.

Loi désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'Associé aurait eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 15, augmentés (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler, mais réduits (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions légales ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (primes d'émission incluses)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions légales ou aux Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories A, B, C, D,

E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Notification a le sens qui lui est conféré à l'article 8.1.

Offre de Sortie Conjointe a le sens qui lui est conféré à l'article 8.3.

Pamplona désigne Pamplona Capital Partners II LP

Parent désigne, pour une personne physique, son conjoint ou son enfant.

Parts Sociales désigne des Parts Sociales du capital de la Société.

Société désigne PHM Topco 10 S.à r.l.

Statuts désigne les statuts de la Société.

Trust Familial désigne un trust (constitué par voie de règlement, de déclaration de fiducie, de disposition testamentaire ou en cas de décès intestat) selon lequel aucun intérêt effectif immédiat sur les Parts Sociales en question n'est actuellement ou ne pourra être à l'avenir conféré à une personne autre que la personne constituant le trust et ses Parents.

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler.

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée "PHM Topco 10 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la Loi, ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'Actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiales directes ou indirectes ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales directes ou indirectes ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, comme par exemple les nantissements, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et d'autres titres en faveur d'un nombre limité de souscripteurs; et, enfin, de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

2.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 934.080,- EUR (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts euros) représenté par 93.408.000 (quatre-vingt treize millions quatre cent huit mille) Parts Sociales (les "Parts Sociales") divisées en

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie A,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie B,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie C,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie D,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie E,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie F,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie G,

9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie H,
9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie I, et
9.340.800 (sept neuf millions trois cent quarante mille huit cents) Parts Sociales de Catégorie J

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un centime d'Euro) et étant assortie des droits et obligations fixés dans les présents Statuts. La Catégorie A, la Catégorie B, la Catégorie C, la Catégorie D, la Catégorie E, la Catégorie F, la Catégorie G, la Catégorie H, la Catégorie I et la Catégorie J constituent chacune une Catégorie de Parts Sociales et ensemble les Catégories de Parts Sociales.

5.2 Le capital peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des Associés adoptée de la manière requise en matière de modification des présents Statuts ou de toute autre manière prévue par les présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de la totalité d'une ou de plusieurs Catégories de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation de cette ou ces Catégories. En cas de rachat et d'annulation de catégories de Parts Sociales, cette annulation et ce rachat de Parts Sociales sont effectués en ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J), sous réserve qu'en aucun cas le capital social nominal de la Société ne devienne inférieur au capital social minimum fixé par la Loi.

5.4 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit à une fraction du Montant Disponible au prorata de leur participation dans cette catégorie (limité toutefois au Montant Total d'Annulation fixé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales des Catégories de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

5.5 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Art. 6. Partage des bénéfices.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu à l'article 15, les dividendes intérimaires, comme prévu à l'article 16, et les revenus de liquidation, comme prévu à l'article 17.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule et unique personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Transfert de parts de sociales.

8.1 Transferts autorisés

8.1.1 Les transferts de Parts Sociales suivants peuvent être effectués sans tenir compte des restrictions de l'article 8.1.2:

(a) un transfert effectué par une personne physique à un Parent ou aux trustees d'un Trust Familial constitué par cette personne physique;

(b) un transfert effectué par les trustees d'un Trust Familial des Parts Sociales qu'ils détiennent en cette qualité à de nouveaux trustees de ce Trust Familial, à une personne qui a un intérêt bénéficiaire immédiat au titre de ce Trust Familial ou au constituant;

(c) un transfert de Parts Sociales à une personne qui doit détenir ces Parts Sociales en qualité de représentant du cédant;

(d) un transfert de Parts Sociales effectué par un représentant au propriétaire bénéficiaire de ces Parts Sociales ou à un autre représentant du même propriétaire effectif;

(e) un transfert de Parts Sociales effectué par une personne morale à un autre membre de son Groupe à 100 %;

(f) un transfert de Parts Sociales détenues par ou pour le compte d'un fonds d'investissement (y compris les sociétés d'investissement à capital variable, les sociétés en commandite, les fonds communs de placement et les organismes de placement collectif) à:

(i) une personne qui les détiendra pour le compte du même fonds d'investissement (en qualité de mandataire, de trustee, de dépositaire, d'associé gérant commandité ou autre);

(ii) par voie de distribution en nature ou autre conformément aux documents ou lois régissant ce fonds, aux participants de ce fonds ou à leurs mandataires;

(iii) à un autre fonds d'investissement ayant le même gérant ou conseiller en investissement, ou à une personne qui les détiendra pour le compte de cet autre fonds d'investissement;

(g) un transfert effectué après l'acceptation d'une Offre de Sortie Conjointe;

- (h) un transfert effectué après la délivrance d'un Avis de Sortie Forcée;
- (i) un transfert obligatoire effectué conformément aux Statuts; ou
- (j) tout autre transfert effectué avec l'accord écrit de la majorité des Associés,

mais les paragraphes (a) et (e) ne s'appliquent pas aux transferts de Parts Sociales effectués par un trustee ou un mandataire.

8.1.2 Sauf disposition contraire de l'article 8.1.1 des Statuts, personne n'a le droit de transférer des Parts Sociales à moins d'avoir remis une notification (une Notification) par écrit à la Société cinq (5) Jours Ouvrés avant le transfert.

8.2 Transferts obligatoires - dispositions générales

8.2.1 Si un Trust Familial dont les trustees détiennent des Parts Sociales n'est plus un Trust Familial, les trustees notifient sans délai à la Société la survenance de cet événement et, si l'Assemblée Générale en décide ainsi, ils sont réputés avoir remis à la Société un avis de transfert concernant ces Parts Sociales (l'Avis de Transfert).

8.2.2 Si une personne morale à laquelle des Parts Sociales ont été transférées conformément à l'article 8.1.1 (e) n'est plus membre du même Groupe à 100 % que le cédant initial, la personne détenant ces Parts Sociales notifie sans délai à la Société la survenance de cet événement et, si l'Assemblée Générale en décide ainsi, elle est réputée avoir remis à la Société un Avis de Transfert concernant ces Parts Sociales.

8.2.3 En cas de changement de la personne de contrôle (ou, s'ils sont plusieurs, de l'un d'entre eux) d'une personne morale qui détient un intérêt bénéficiaire dans les Parts Sociales, ou d'une société holding de cette personne morale, la personne détenant ces Parts Sociales notifie à la Société la survenance de cet événement et, si l'Assemblée Générale en décide ainsi, elle est réputée avoir remis à la Société un Avis de Transfert concernant ces Parts Sociales. Pour les besoins du présent article, une personne est la personne de contrôle d'une personne morale si elle a le pouvoir ou la faculté d'orienter la gestion ou les politiques de la personne morale, au moyen de la détention de capital votant, par voie contractuelle ou autrement.

8.2.4 Si, à tout moment, une personne tente ou prétend transférer une Part Sociale de toute autre manière que conformément aux Statuts, le détenteur de cette Part Sociale est réputé avoir remis à la Société un Avis de Transfert y afférent juste avant la tentative sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

8.2.5 Si un Avis de Transfert est réputé avoir été remis à la Société:

(a) les autres dispositions du présent article 8.2 s'appliquent aux Parts Sociales concernées et tout autre Avis de Transfert remis antérieurement au titre des Parts Sociales en question est immédiatement annulé;

(b) le Prix Spécifié (tel que défini ci-dessous) est le Juste Prix que l'Assemblée Générale peut fixer à cette date; et

(c) la Société remet une notification conformément à l'article 8.2.9 dès que le Prix Spécifié est établi.

8.2.6 Chaque Associé de la Société (qu'il soit ou non le propriétaire bénéficiaire de ces Parts Sociales) s'assure qu'il a bien à tout moment la capacité et le pouvoir de transférer les Parts Sociales qu'il détient avec garantie de pleine propriété si les Statuts l'exige, et tout transfert de Parts Sociales effectué après la délivrance réelle ou réputée d'un Avis de Transfert s'effectue sur ce fondement.

8.2.7 Lorsque les Experts doivent déterminer le Juste Prix conformément aux Statuts, leur coût est pris en charge par la Société, ils sont considérés comme agissant en qualité d'experts et non d'arbitres et, en l'absence d'erreur manifeste, leur décision est définitive et obligatoire.

8.2.8 L'Avis de Transfert précise les Parts Sociales offertes (les Parts Sociales Offertes) et le prix auquel elles sont offertes (le Prix Spécifié). L'Avis de Transfert mandate la Société en qualité d'agent aux fins de la vente des Parts Sociales Offertes aux autres Associés au Prix Spécifié. L'Avis de Transfert peut contenir une disposition selon laquelle aucune Part Sociale Offerte n'est vendue sauf si la totalité des Parts Sociales Offertes est vendue conformément au présent article. L'Avis de Transfert ne peut pas être révoqué sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

8.2.9 A la réception de l'Avis de Transfert par la Société, celle-ci remet dès que possible à tous les Associés (autre que le cédant auteur de l'offre) une notification indiquant le nombre et la description des Parts Sociales Offertes ainsi que le Prix Spécifié. La notification invite chacun des Associés à indiquer par écrit à la Société dans le délai de quatorze (14) jours s'il souhaite acheter des Parts Sociales Offertes, et si oui leur nombre maximum. En même temps, la Société remet une copie de la notification au détenteur des Parts Sociales Offertes. Une personne qui exprime l'intention d'acheter des Parts Sociales Offertes est désignée en tant qu'Acheteur.

8.2.10 A l'expiration du délai de quatorze (14) jours, la Société répartit les Parts Sociales Offertes entre les Acheteurs et, autant que possible, cette répartition s'effectue de la manière suivante:

(a) les Parts Sociales Offertes sont attribuées en premier lieu aux Acheteurs qui détiennent des Parts Sociales de la même catégorie que les Parts Sociales Offertes (et en cas de concurrence, elles sont réparties entre ces Acheteurs au prorata du nombre de Parts Sociales de la même catégorie que les Parts Sociales Offertes qu'ils détiennent);

(b) dans la mesure où il reste des Parts Sociales Offertes non-attribuées après la satisfaction des demandes des Acheteurs détenant des Parts Sociales de la même catégorie que les Parts Sociales Offertes, ces Parts Sociales Offertes restantes sont attribuées aux autres Acheteurs (et en cas de concurrence, elles sont réparties entre ces Acheteurs au prorata du nombre de Parts Sociales de la Société qu'ils détiennent); et

(b) si l'Avis de Transfert indique que le cédant auteur de l'offre ne souhaite pas transférer une partie seulement des Parts Sociales Offertes, il ne sera procédé à aucune attribution sauf si toutes les Parts Sociales Offertes sont attribuées.

8.2.11 Lorsque l'attribution est effectuée, la Société remet par écrit les détails de l'attribution au détenteur des Parts Sociales Offertes et à chaque Acheteur et, le quatorzième (14^e) jours suivant la remise de ces détails, les Acheteurs auxquels les Parts Sociales Offertes ont été attribuées sont tenus de payer le prix d'achat, et d'accepter ou de participer au transfert des Parts Sociales Offertes qui leur ont été attribuées respectivement, et le détenteur des Parts Sociales Offertes (agissant, le cas échéant, en qualité d'agent du cédant auteur de l'offre) est tenu, au paiement du prix d'achat, de transférer les Parts Sociales Offertes aux Acheteurs respectifs auxquels l'attribution a été effectuée.

8.2.12 Au cas où, à l'issue d'un transfert à un Acheteur conformément au présent article 8.2, un Acheteur obtiendrait une participation de plus de 50 % des Parts Sociales ou augmenterait sa participation à plus de 50 % des Parts Sociales, alors, sauf si:

- (a) l'Acheteur est Pamplona ou l'un de ses Cessionnaires Autorisés ou un membre du Groupe Pamplona; ou
- (b) Pamplona y consent,

l'Acheteur, après avoir reçu la notification de son attribution de Parts Sociales Offertes conformément à l'article 8.2.11, fait sans délai une offre à tous les autres détenteurs de Parts Sociales en vue d'acquérir la totalité de leurs Parts Sociales à des conditions pas moins favorables que celles qui s'appliquent à son achat des Parts Sociales Offertes, ladite offre étant effectuée par écrit et restant ouverte pour acceptation pendant au moins vingt et un (21) jours.

8.3 Sortie conjointe

8.3.1 Aucune personne (un Cédant) ne transfère de Parts Sociales (les Parts Sociales Transférées) de la Société (le Transfert Proposé) à une personne sauf si:

- (a) le Transfert Proposé est effectué à un Cessionnaire Autorisé; ou
- (b) dans le cas d'un Cédant Minoritaire (tel que défini ci-dessous) en tant que cédant, en accord avec les dispositions de l'article 8.5 (Droit de Premier Regard); ou
- (c) le Transfert Proposé est effectué après la délivrance d'un Avis de Sortie Forcée; ou
- (b) dans le cas d'un Associé Majoritaire (tel que défini ci-dessous) en tant que cédant, une offre (une Offre de Sortie Conjointe) a été faite à chacun des Associés en vue d'acquérir la Partie Concernée des Parts Sociales de chacun de ces Associés à des conditions pas moins favorables que celles qui s'appliquent au Transfert Proposé, étant expressément précisé que cette offre reste ouverte pour acceptation pendant au moins vingt-et-un (21) jours.

8.3.2 Pour les besoins du présent article 8.3, une Partie Concernée désigne la proportion que les Parts Cédées représentent dans la participation totale du Cédant en Parts Sociales de la Société.

8.4 Sortie Forcée

Si des Associés détenant plus de 50 % des Parts Sociales à l'exception des Parts Sociales détenues par le Cessionnaire (les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée) proposent de transférer la totalité de leurs Parts Sociales à une personne autre qu'un Cessionnaire Autorisé (le Cessionnaire), tous les autres détenteurs de Parts Sociales (y compris les personnes qui deviennent des Associés lors de l'exercice de droits de souscription ou de conversion) (les Vendeurs Forcés), si les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée en font la demande par voie de notification remise aux Vendeurs Forcés à tout moment précédant le transfert proposé ou dans le délai d'un mois suivant le transfert proposé (un Avis de Sortie Forcée), transfèrent (à une date, qui ne sera pas antérieure à la date du transfert de leurs Parts Sociales effectué par les Vendeurs dans la Sortie Forcée, qui peut être fixée par les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée dans l'Avis de Sortie Forcée ou autrement) la totalité de leurs Parts Sociales au Cessionnaire à des conditions pas moins favorables que celles qui s'appliquent au transfert par les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée, sous réserve que si les conditions applicables au transfert par les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée prévoient le paiement ou le remboursement par le Cessionnaire ou une autre personne des coûts et frais supportés par les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée dans le cadre du transfert, cette condition est écartée pour établir si les conditions applicables au transfert par les Vendeurs Forcés sont moins favorables que celles qui s'appliquent au transfert par les Vendeurs Donnant Lieu à la Sortie Forcée.

8.5 Droit de Pre-emption

8.5.1 Sauf disposition contraire dans l'article 8.1 (Transferts autorisés) des présents Statuts, un Associé détenant moins de 50% des Parts Sociales de la Société (le Cédant Minoritaire) ne pourra pas transférer ses Parts Sociales sauf si (i) un Accord Préalable Sujet à Contrat a d'abord été obtenu avec un acheteur bona fide dans les conditions normales du commerce (un Acheteur Possible) pour la vente et l'achat de ces Parts Sociales avec paiement en numéraire et (ii) avant la réalisation d'une vente à un Acheteur Possible, les Parts Sociales ont été proposées à l'Associé détenant plus de 50 % des Parts Sociales de la Société à l'exclusion des Parts Sociales détenues par le Cédant Minoritaire (l'Associé Majoritaire) selon les termes de cet article 8.5. Un Accord Conditionnel à l'Entrée dans un Contrat est un accord préalable détaillant les conditions de vente de Parts Sociales dont la validité est conditionnelle à l'entrée dans un contrat et qui est signée à la fois par le Cédant Minoritaire et un signataire autorisé de l'Acheteur Possible qui a le pouvoir de lier l'Acheteur Possible.

8.5.2 Si le Cédant Minoritaire décide de transférer la totalité (et non une partie) de ses parts sociales (un Transfert Possible d'un Cédant Minoritaire) à un Acheteur Possible, il devra en informer par écrit les autres Associés (une Notification de Droit de Dernier Regard). La Notification de Droit de Dernier Regard devra relever de l'ensemble (et non

d'une partie) des Parts Sociales soumises au transfert. Le Cédant Minoritaire devra envoyer une copie de la Notification de Droit de Dernier Regard à la Société.

8.5.3 La Notification de Droit de Dernier Regard devra spécifier (i) le nombre de parts sociales proposées (les Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire), (ii) le prix auquel elles sont mises en vente (le Prix Proposé par le Cédant Minoritaire), (iii) l'identité de l'Acheteur Possible et (iv) (dans la mesure où le Cédant Minoritaire est légalement autorisé de le spécifier) toute autre conditions générales de vente du Transfert Possible d'un Cédant Minoritaire que l'Associé Majoritaire pourrait raisonnablement demander. La Notification de Droit de Dernier Regard ne sera révoqueable que si l'Associé Majoritaire y consent.

8.5.4 A la réception de la Notification de Droit au Dernier Regard, l'Associé Majoritaire aura 20 Jours Ouvrés pour notifier par écrit au Cédant Minoritaire si il veut acquérir la totalité (et non une partie) des Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire.

8.5.6 Si l'Associé Majoritaire notifie au Cédant Minoritaire qu'il veut acquérir la totalité (et non une partie) des Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire, l'Associé Majoritaire aura l'obligation dans les 15 Jours Ouvrés d'une telle notice, d'acquérir la totalité (et non une partie) des Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire sur les mêmes (ou non moins favorables) termes que ceux repris dans la Notice de Droit au Dernier Regard et (à condition de recevoir la contrepartie en fonds compensés par le Cédant Minoritaire ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Cédant Minoritaire) le Cédant Minoritaire devra transférer et s'assurer que les Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire soient transférées à l'Associé Majoritaire.

8.5.7 Si, à l'expiration de la période des 15 Jours Ouvrés dont il est fait référence à l'article 8.5.4 ci-dessus l'Associé Majoritaire n'a pas notifié le Cédant Minoritaire que l'Associé Majoritaire veut acheter toutes les Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire, le Cédant Minoritaire pourra vendre, dans une période de 90 jours à compter de l'expiration du délai de 15 Jours Ouvrés, les Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire à l'Acheteur Possible, à condition que cette vente se fasse au Prix Proposé par le Cédant Minoritaire et dans les mêmes termes que ceux définies dans la Notification de Droit au Dernier Regard.

8.5.8 A condition que le Cédant Minoritaire ait pris toutes les mesures raisonnables possibles afin de réaliser la vente et l'achat des Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire, conformément à ses obligations définies à l'article 8.5.6 ci-dessus, si, après expiration du délai de 15 Jours Ouvrés mentionné à l'article 8.5.6 ci-dessus, l'Associé Majoritaire n'a pas réalisé l'achat de l'intégralité des Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire, le Cédant Minoritaire sera autorisé à vendre lesdites Parts Sociales Proposées du Cédant Minoritaire à l'Acheteur Possible dans un délai de 90 jours à compter de la date d'expiration du délai de 15 Jours Ouvrés, à condition toutefois qu'une telle vente soit effectuée au Prix Proposé par le Cédant Minoritaire et dans les mêmes conditions (non moins favorables) que celles stipulées dans la Notification du Droit de Dernier Regard.

Art. 9. Décès, Suspension des droits civils, Insolvabilité ou Faillite des associés.

La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 10. Gestion.

10.1 La Société est gérée par au moins deux Gérants qui constituent ensemble le Conseil. Le ou les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale.

10.2 Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet, sous réserve que les conditions du présent article 10 ont été respectées.

10.3 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont du ressort du Conseil.

10.4 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un Gérant.

10.5 Un Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir pour des tâches spécifiques. Le Gérant auteur de la délégation fixera les missions et la rémunération (s'il y a lieu) du ou des fondés de pouvoir, ainsi que la durée et les autres conditions pertinentes de son ou leur mandat.

10.6 Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés. Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil.

10.7 Le Conseil peut nommer un président du Conseil pro tempore pour chaque réunion du Conseil de la Société. Lorsqu'un président est nommé, il présidera la réunion du Conseil pour laquelle il a été nommé. Si un président pro tempore est nommé, le Conseil le nommera par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil.

10.8 Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants, par écrit ou par télécopie ou courrier électronique (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Tout Gérant a la faculté de convoquer une réunion du Conseil. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une date, une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

10.9 Un Gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou courrier électronique (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut également participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées et délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion est réputée tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront conservés au siège social de la Société et qui seront signés par les Gérants participant à la réunion du Conseil, ou par le président du Conseil si un président a été nommé. Les procurations, le cas échéant, seront jointes au procès-verbal de la réunion concernée.

10.10 Nonobstant ce qui précède, le Conseil pourra également adopter une résolution par écrit auquel cas le procès-verbal se compose d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Gérants. La date de ces résolutions par voie de circulaire est la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue au moyen de résolutions par voie de circulaire est réputée être tenue au Luxembourg.

10.11 Les actions suivantes ne sont entreprises qu'avec l'approbation par écrit de tous les Associés ou par l'approbation de tous les Associés réunis en Assemblée Générale:

(iv) toute émission de Parts Sociales ou octroi d'options sur ou d'autres droits de souscription de ou de conversion en Parts Sociales de la Société ou la modification des conditions d'émission des Parts Sociales de la Société, ou l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire y afférent, lorsque cette émission ou cet octroi n'est pas effectué à la Juste Valeur de Marché;

(v) la vente de participations dans les filiales de la Société;

(vi) l'acquisition (par voie d'achat, de souscription ou autre) par la Société d'une participation dans le capital social ou les capitaux empruntés d'une personne morale (autre qu'un membre de son Groupe à 100 %), ou, la conclusion par la Société d'un contrat de société civile ou de coentreprise ou de fusion avec une telle personne morale;

(vii) la conclusion par la Société d'engagements de capital (qui comprennent, à cette fin, les engagements de crédit-bail, de leasing, d'affacturage et d'escompte de factures), à l'exception des engagements figurant dans le tableau des dépenses d'investissement prévues inclus dans le Budget d'Exploitation de l'Exercice Social concerné;

(viii) l'adoption ou la modification du Budget d'Exploitation; et

(ix) le versement par la Société d'un paiement autre qu'à des conditions de pleine concurrence (y compris les dons aux œuvres de bienfaisance et aux organisations politiques) ou la conclusion par la Société d'un nouvel accord, engagement ou entente autrement qu'à des conditions de pleine concurrence, ou l'acceptation par la Société d'une modification ou variation significative, ou la renonciation à une condition, d'un accord, engagement ou entente existant.

10.12 Les actions suivantes ne sont entreprises qu'avec l'approbation par écrit d'une majorité des Associés ou par l'approbation d'une majorité des Associés réunis en Assemblée Générale:

(x) une modification significative (y compris la cessation d'activité) de la nature générale de l'activité de la Société;

(xi) le dépôt par la Société d'une demande ou d'un plan d'entreprise auprès d'une personne/entité en vue d'attirer un financement complémentaire ou de remplacement pour la Société ou une partie de celui-ci;

(xii) la conclusion par la Société d'un accord (y compris une hypothèque ou une charge) inhabituel, onéreux ou sortant du cours normal de l'activité commerciale de la Société.

(xiii) la conclusion par la Société d'une (nouvelle) ligne de crédit, la modification des conditions de lignes de crédit ou l'émission ou le rachat de capitaux empruntés avant leur date d'échéance;

(xiv) l'octroi par la Société d'une garantie (sauf dans le cadre de la fourniture de biens ou services dans le cours normal de l'activité commerciale) ou la constitution ou l'émission par la Société d'obligations, hypothèques, charges, nantissements ou autres sûretés (à l'exception des privilèges survenant dans le cadre des activités commerciales);

(xv) la souscription par une la Société d'un emprunt (à l'exception d'un crédit accordé dans le cours normal de l'activité commerciale, des prêts aux salariés dans le cours normal de l'activité ne dépassant pas 1.000,- euros pour un salarié ou 5.000,- euros au total);

(xvi) la conclusion par la Société d'un bail, contrat, protocole ou autre accord en vue de la licence, la location, la vente ou l'achat de terrains ou d'immeubles nécessitant une dépense de la Société dépassant 1.000,- euros ou 5.000,- euros sur un exercice social; et

(xvii) le déclenchement et la conduite par la Société d'une procédure judiciaire, arbitrale ou de médiation, à l'exception (i) des recouvrements de créances exécutés dans le cours normal de l'activité commerciale ou (ii) de procédures où le montant réclamé ne dépasse pas 1.000 euros.

10.13 Le Conseil ne pourra statuer sur toutes actions équivalentes à celles listées à l'article 10.11 liées à sa filiale Topco 10 B.V. qu'avec l'approbation par écrit de tous les Associés. Le Conseil ne pourra statuer sur toutes actions équivalentes à celles listées à l'article 10.12 liées à sa filiale Topco 10 B.V. qu'avec l'approbation par écrit d'une majorité des Associés.

Art. 11. Assemblées générales des associés - Questions réservées.

11.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

11.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

11.3 Les Assemblées Générales se déroulent à Luxembourg à la date et heure précisées dans la notice de convocation.

11.4 Les procès-verbaux des réunions de chaque Assemblée Générale sont conservés au siège social de la Société. Exception faite des cas où la loi prévoit qu'une traduction française est nécessaire, les procès-verbaux seront établis en Anglais. Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par tous les Associés présents aux réunions.

11.5 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil avec un préavis d'au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, sans préjudice des dispositions des Statuts. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

11.6 Les Associés (ou leurs mandataires ou représentants dûment mandatés) présents formant ensemble la majorité simple des Associés constitueront le quorum requis à une Assemblée Générale. Ce quorum est requis à chacune des Assemblées Générales. Si le quorum n'est pas réuni au moment de débattre d'une question, aucune résolution ne peut être adoptée. Un Associé peut demander que l'assemblée soit reconvoquée moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours calendaires.

11.7 Sauf disposition contraire des Statuts, ou sauf disposition d'ordre public contraire, toutes les résolutions des Assemblées Générales lors desquelles les conditions de quorum prévues à l'article 11.6 sont remplies sont valablement prises par les Associés détenant plus de la moitié de capital social.

11.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'Assemblée Générale pourront être prises par écrit à condition que ces résolutions soient adoptées à l'unanimité des Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 12. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseur externe.

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés, selon le cas, par décision de l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. À l'expiration de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Répartition des bénéfices, Réserves.

15.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Cette déduction n'est plus obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour-cent (10 %) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions ci-après.

15.3. Les Associés peuvent décider de procéder à la déclaration et au paiement de dividendes intérimaires, sur le fondement des comptes préparés par le Conseil, montrant que les fonds disponibles pour distribution sont suffisants, étant entendu que le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale, conformément aux dispositions ci-après.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter tout montant du compte de prime d'émission au fonds de réserve légale.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être versés dans la devise sélectionnée par le Conseil et ils peuvent être versés aux lieux, dates et heures fixés par le Conseil. Le Conseil peut fixer définitivement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement. Tout dividende déclaré sur une Part Sociale mais non versé pendant cinq ans ne peut plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale à l'expiration de ce délai, est abandonné par le détenteur de cette Part Sociale et revient à la Société. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non-réclamés qui sont détenus par la Société au nom des Associés.

15.6 En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes sont affectés et payés comme suit:

(xviii) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque Part Sociale est distribué à parts égales entre tous les Associés au prorata de leurs Parts Sociales quelle que soit la catégorie, puis

(xix) le solde du montant distribué total est affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales en ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier lieu aux Parts Sociales de Catégorie J, puis en l'absence de Parts Sociales de Catégorie J, aux Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Catégorie A).

Art. 16. Dividendes intérimaires.

16.1 Le Associés peuvent décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

(xx) Le Conseil doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution.

(xxi) Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation imposée par la Loi ou les Statuts.

16.2 Les dividendes intérimaires seront versés à l'Associé ou aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, tel que cela est énoncé dans les présents Statuts en général.

Art. 17. Liquidation.

17.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Après paiement de l'ensemble des dettes et charges incombant à la Société et des frais de la liquidation, le produit net de la liquidation est distribué aux Associés en conformité avec, et de sorte à obtenir de manière globale le même résultat économique que, les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.

Art. 18. Renvoi aux dispositions légales.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales reclassées et des parts sociales nouvellement émises.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45751. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145315/1281.

(090175830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Tarkett Laminate, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 116.033.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth October
Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

TARKETT GDL S.A., a corporation registered under the Laws of Luxembourg, registered in Diekirch under the number B 92.065, having its registered seat at 2, Op Der Sang, L-9761 Lentzweiler (Grand Duchy of Luxembourg); and

TARKETT FRANCE SAS, a corporation registered under the French Laws, registered in Nanterre under the number 410 081 640; having its registered seat at 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre cedex (France);

here represented by Mister Patrick LOMMEL, residing for professional purpose at 2, op der Sang, L-9761 Lentzweiler by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties declared and requested the notary to state that:

I. The members holds all shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from Esch-sur-Sûre to L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

2. Amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The registered office of the Company is established in the municipality of Wincrange, Grand Duchy of Luxembourg."

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the member are as follows:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from Esch-sur-Sûre to L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

Second resolution

It is resolved to amend the articles of association of the Company in the manner set out in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,300.- EURO

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Wiltz on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

TARKETT GDL S.A., société de droit Luxembourgeois, immatriculée à Diekirch sous le numéro B 92.065, dont le siège social est sis 2, Op Der Sang, L-9761 Lentzweiler (Grand-Duché de Luxembourg); et

TARKETT FRANCE SAS, société par action simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 410 081 640, dont le siège social est sis 2, rue de l'Egalité, 92748 Nanterre cedex (France);

Ici représentés par Monsieur Partick LOMMEL, demeurant professionnellement à 2, Op der Sang, L-9761 Lentzweiler en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des fondateurs et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Les associés détiennent toutes les actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

1. Transfert du siège de la Société de Esch-sur-Sûre à L-9779 Lentzweiler, 2, op der Sang.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wincrange, Grand-Duché de Luxembourg."

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de Esch-sur-Sûre à L-9779 Lentzweiler, 2, op der Sang.

Seconde résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société de la manière décrite au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à 1.300,- EUROS.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lommel, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 octobre 2009 - WIL/2009/894 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009145825/81.

(090175890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145606/10.

(090175829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l. (formerly SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496 and having a share capital amounting to EUR 12,500.-,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Springboard Finance Holdco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager approves the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of October each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Springboard Group S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Alan K. Austin, born in Iowa (United States of America) on 15 December 1948, residing professionally at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, California 94025 (United States of America);

James A. Davidson, born in Nebraska (United States of America) on 7 August 1959, residing professionally at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, California 94025 (United States of America); and

Jacqueline B. Petts, born in Kuwait City (Kuwait), on 6 June 1978, residing at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6QW (United Kingdom).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Gérard B. Birchen, born in Esch-Sur-Alzette (Luxembourg) on 13 December 1961, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

Hugo Froment, born in Laxou (France), on 22 February 1974, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et unième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Group S.à r.l. (anciennement SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Springboard Finance Holdco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A ait approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) au cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi d'octobre à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer les commissaires aux comptes, les réviseurs d'entreprise le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Springboard Group S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.100,- (mille cent euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Alan K. Austin, né à Iowa (Etats-Unis d'Amérique), le 15 décembre 1948, avec adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, Californie 94025 (Etats-Unis d'Amérique);

James A. Davidson, né au Nebraska (Etats-Unis d'Amérique), le 7 août 1959, avec adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, Californie 94025 (Etats-Unis d'Amérique); et

Jacqueline B. Petts, née à Kuweit City (Kuweit), le 6 juin 1978, domiciliée à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y 6QW (Royaume Uni).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérard B. Birchen, né à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

Hugo Froment, né à Laxou (France), le 22 février 1974, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44303. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009145331/518.

(090175881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Les comptes annuels au 30. Juni 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Premium Portfolio SICAV II

DZ BANK International S.A.

Gisela Wenz / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009145569/12.

(090176011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Agence Immobilière Bompadre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 9, Op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 86.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2009145568/13.

(090176221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Crystal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145567/10.

(090176114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jeanne Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 28.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 Luxembourg
4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2009145565/13.

(090176222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Bezalel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.110.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois octobre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEZALEL S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 978 du 5 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits sociaux, et en particuliers le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44816. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009145308/60.

(090176411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Rapport Annuel au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour SK A.I.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009145572/13.

(090176024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Conseils Développement Associés (C.D.A.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 30.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2009145570/13.

(090176220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

N. Folschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.193.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nancy FOLSCHETTE

Gérante

Référence de publication: 2009145537/11.

(090176271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

The Flip Side S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 5, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 113.898.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Raphaël HANNART

Gérant

Référence de publication: 2009145536/11.

(090176267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de Monsieur Dmitry Korovkin, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 13 Mohovaya Street, RUS-125009 Moscou et de Monsieur Alexei Buyanov, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle au 13 Mohovaya Street, RUS-125009 Moscou ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lux Audit Révision Sàrl (désormais appelée Grant Thornton Lux Audit S.A.), avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen. Ces mandats se termineront lors de rassemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009144138/21.

(090174200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Empire Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2009

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eddy DOME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Christophe DAVEZAC, résidant professionnellement au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde au poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009144139/17.

(090174122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Mexx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.511.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Harold BENSCHOP a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009144137/10.

(090174206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

C.I.G.S. Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 137.708.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue en date du 30 octobre 2009 au siège social que suite à cette assemblée:

(1) Monsieur Luis Fernando DA SILVA GIGANTE, né le 24 avril 1981 à Luxembourg, demeurant à L-2665 Luxembourg 10, rue du Verger, a été révoqué de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat;

(2) Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, né le 22 juin 1959 à HOUDENG-AIMERIES (Belgique), demeurant à B-6700 ARLON, rue de Sesselich, a été nommé nouveau gérant administratif, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.I.G.S. TRADING S.à.r.l.

30, rue de l'Industrie

L-8069 STRASSEN

André THIL / Santiago ALCARAZ FAJARDO

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2009144144/20.

(090174252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008 tenue le 20 mars 2009

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel MASSELOT, administrateur, avec effet au 18 mars 2009.

L'actionnaire unique nomme administrateur Monsieur Henri BLAFFART, CEO d'ArcelorMittal Lorraine avec l'adresse professionnelle: F-57190 Florange, 17, avenue des Tilleuls. Le mandat de Monsieur Henri BLAFFART viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Dudelange, le 30 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2009144143/17.

(090174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mars 2007

L'actionnaire confirme dans sa fonction de Directeur Monsieur Romain KEISER.

Dudelange, le 30 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2009144142/13.

(090174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2008

L'actionnaire unique décide d'annuler la décision de l'Assemblée ordinaire du 30 mai 2008 confiant le mandat de révision des comptes annuels à la société Deloitte S.A.

L'actionnaire unique décide de confier le mandat de révision des comptes annuels à société H.R.T. Révision S.A., Luxembourg, pour les exercices 2008 à 2010.

Dudelange, le 30 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2009144141/16.

(090174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

VoiceCom GmbH (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 22A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 81.986.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144135/9.

(090174257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.770.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2009144134/10.

(090174772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Rehoss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 102.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144133/9.

(090174432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Retaxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144132/9.

(090174433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

—
Extrait des résolutions prises par la société Leggett & Platt Canada Co. en relation avec sa succursale luxembourgeoise Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, en date du 3 novembre 2009

Première résolution

L'assemblée révoque Michael Gamo de ses fonctions de Gérant Classe A de la succursale avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Christopher Maan, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Gérant Classe A de la succursale avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144152/17.

(090174397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Progroupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.420.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144131/9.

(090174056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.026.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144130/10.

(090174326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144129/10.

(090174325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144128/10.

(090174328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.735.

—
*Extrait des résolutions
du Conseil d'Administration du 5 octobre 2006*

Résolution 1.

Joris Alex Goossens avec adresse privée 1, Prinsenmeers, B-9200 Dendermonde en Belgique a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour Lonex S.A.

Signature

Référence de publication: 2009144155/15.

(090174587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.624.

—
Les comptes consolidés au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144127/10.

(090174327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Onslow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 97.991.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144126/10.

(090174384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

NO LIMITS Creation & Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.440.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2009144125/10.

(090174216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Etoile QIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 132.005.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2009*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974 à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes

de ses fonctions de gérante, avec effet au 20 octobre 2009.

- L'associé unique a nommé:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes

en qualité de gérant, avec effet au 20 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour Etoile QIB S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009144162/24.

(090174686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144124/9.

(090174145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Liberfy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.851.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144123/9.

(090174577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Karisso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.501.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144122/9.

(090174576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Immobilière Butgenbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.908.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144120/9.

(090174055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.173.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2009*

Première résolution

L'assemblée révoque Michael Gamo de ses fonctions de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Christopher Maan, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144149/18.

(090174389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2004:

- Est acceptée avec effet immédiat la démission du mandat d'Europe Fiduciaire ayant son siège social 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, RCS B 78.933 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour LONEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009144157/18.

(090174587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 342.694.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2009*

Première résolution

L'assemblée révoque Michael Gamo de ses fonctions de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Christopher Maan, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009144151/18.

(090174393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2009*

Première résolution

L'assemblée révoque Michael Gamo de ses fonctions de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Christopher Maan, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009144150/18.

(090174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Forum Nord Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.056.

—
Les comptes annuels au 3.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144118/9.

(090174054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Euro-Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.598.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérant

Référence de publication: 2009144117/10.

(090174761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Biolaser Technologies et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 128.849.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144116/9.

(090174255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Bowman Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.585.

Le bilan au 30/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144115/9.

(090174048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Soparv International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.297.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire, enregistrée à Luxembourg, actes civils le LAC/2009/41921 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2009, acte n° 437, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SOPARV INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144159/17.

(090174007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Boucherie Junkes Beaufort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.806.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144111/10.

(090174754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Agence Immobilière Forum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.756.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144112/9.

(090174053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Op der Feitsch, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9631 Allerborn, 4, rue de Clervaux.
R.C.S. Luxembourg B 135.401.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144110/10.

(090174753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

NGR Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 102.357.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144109/10.

(090174752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.354.

*Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de AIGGRE Helsinki S.à r.l.,
Associé de la Société, et de Fabrice Coste, Gérant de la Société*

Les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que les sièges sociaux de AIGGRE Helsinki S.à r.l., en tant qu'associé de la Société, et de Fabrice Coste, en tant que Gérant de la Société sont désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009144185/15.

(090174143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Cloverleaf International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.525.

Il est porté à la connaissance de tiers que l'associée unique de la société émarginée, Merck Sharp & Dohme Luxembourg (Holdings) Sàrl, a été dissoute en date du 3 décembre 2007. En conséquence de quoi, les 8.197.204 parts sociales qu'elle détenait dans Cloverleaf International Holdings Sàrl ont été reprises par la société Merck Holdings II Corp., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009143901/16.

(090174207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144114/9.

(090174051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.
